

Revue de presse

10
ARTICLES

4
sources

07
Communes

Articles

Le Département équipe la ville de caméras photo-verbalisation

La République de Seine-et-Marne
N° 8262
06 Juillet 2026
Guignes

GUIGNES

DÉPÔTS SAUVAGES. Le Département équipe la ville de caméras photo-verbalisation

Dans le cadre de sa lutte contre les dépôts sauvages, le Département de Seine-et-Marne a doté 41 communes, dont Guignes, de caméras de photo-verbalisation.

C'est un fléau qui coûte chaque année un million d'euros au Département de Seine-et-Marne, sans compter les dépenses engagées par les communes confrontées au problème. Tous les ans, près de 1000 tonnes de déchets sont en effet ramassées le long des routes départementales. Un constat qui a poussé la collectivité et 41 villes et villages volontaires à expérimenter un dispositif de lutte contre les dépôts sauvages, opérationnel depuis le 1^{er} juillet.

« Nous aider davantage »

Parmi elle, la municipalité de Guignes, qui vient d'être équipée de caméras de photo-verbalisation. « Le dispositif repose sur l'installation de dix caméras de détection photographique développées par la société Vizzia, explique le Département. Déployées en rotation sur les communes partenaires et sur les sites les plus exposés, elles permettent de détecter les dépôts sauvages, d'identifier les véhicules impliqués et de transmettre les éléments nécessaires aux maires dans le cadre de l'exercice de leur pouvoir de police. »



Chaque année, les dépôts sauvages coûtent près d'un million d'euros au Département de Seine-et-Marne, sans compter les frais pour les communes. SEINE-SAINT-DENIS

Charge alors aux élus de faire usage de l'article L. 541-3 du Code de l'environnement, qui leur permet de mettre en demeure le contrevenant, de procéder à l'élimination des déchets et de prononcer une amende administrative pouvant atteindre 15 000 €. « Jusqu'à maintenant, nous nous appuyons sur notre propre réseau de caméras qui nous a permis d'identifier quatre ou cinq points à risque que nous contrôlons régulièrement, rappelle Sandra Ballabene, la maire de Guignes. Fin mai, à la suite d'un signalement, nous avons d'ailleurs

pu identifier et retrouver une personne auteure d'un dépôt sauvage. La commune a porté plainte. Les caméras supplémentaires gérées par le Département ne pourront que nous aider davantage. Il y a un vrai besoin, d'autant que ce sont ensuite les collectivités qui paient pour évacuer les déchets... »

« Apporter une réponse rapide » Le dispositif, d'un investissement de 300 000 €, a pour objectif de « donner aux communes des moyens supplémentaires pour identifier les

contrevenants, sanctionner les comportements irresponsables et protéger durablement notre environnement contre ce fléau », souligne Jean-François Parigi, président du Département. Pour ce faire, Seine-et-Marne Numérique a obtenu le soutien de la Région Île-de-France au titre du Fonds Propreté qui finance 60 % de l'investissement.

Le 7 janvier 2025, une convention avait par ailleurs été signée avec les procureurs des tribunaux de Meaux, Melun et Fontainebleau, ainsi qu'avec l'Association des maires de Seine-et-Marne (AMSEM), afin de renforcer les réponses apportées aux auteurs de ces infractions. Au programme des réjouissances : stage de citoyens, travaux d'intérêt général ou sanctions pénales. « Nous voulons apporter une réponse à la fois ferme, rapide et pédagogique », conclut Béatrice Rucheton, vice-présidente du Département en charge de l'Environnement. L'objectif est de responsabiliser les auteurs, tout en protégeant durablement notre environnement. » Une volonté partagée par la municipalité de Guignes.

■ Maxime BERTHELOT

Enlevée en pleine rue, l'ado de 16 ans avait vécu un calvaire pour une sombre affaire de vengeance

La République de Seine-et-Marne
N° 8262
06 Juillet 2026
Guignes

GUIGNES. Enlevée en pleine rue, l'ado de 16 ans avait vécu un calvaire pour une sombre affaire de vengeance

Un jeune fille a été victime d'un enlèvement en pleine rue, à Guignes, par un groupe d'individus. Un jeune homme, qui s'était épris d'elle sur Internet a voulu récupérer les cadeaux qu'il lui faisait quand il a compris qu'elle lui cachait sa véritable identité.

On n'imagine même pas ce que cette adolescente de 16 ans a pu endurer le 13 mai, lorsqu'elle est enlevée en pleine rue et en plein jour, par trois hommes dont l'un capoté. La scène a lieu à Guignes, commune d'ordinaire relativement calme, où l'on ne pensait évidemment pas qu'un tel kidnapping puisse avoir lieu. La jeune fille, à qui l'on a donné rendez-vous pour une fausse livraison de colis sur le parking d'une salle de gym, à la sortie de la ville, est saisie violemment par les bras et projetée dans un véhicule qu'elle ne connaît pas et qui aussitôt démarre en trombe.

Les ravisseurs filment la scène

Morte de peur, elle est victime d'un malaise. La seule chose dont elle se souvient au début de sa terrible randonnée, c'est le GPS du véhicule qui annonce l'h30 de route jusqu'à la mystérieuse destination où on la conduit. Puis elle tente de se débattre et elle reçoit aussitôt une volée de coups sur tout le corps y compris au visage : elle sera giflée à plusieurs reprises tout au long de la route. Elle est invitée à se « tenir tranquille... sinon ! ». Les menaces appa-



Illustration. Grâce aux investigations des gendarmes de la compagnie de Melun, les ravisseurs ont pu être identifiés et interpellés. SEINE-SAINT-DENIS

raissent, les moqueries aussi en plus des coups. Violemment tout cela fait beaucoup rire les ravisseurs qui se filment, hilares, en train de l'insulter durant le trajet. Au fil des minutes, elle comprend peu à peu ce qui lui arrive. Celui qui vient de l'enlever avec la complicité de deux copains est celui avec lequel elle s'était depuis deux ans en ligne. Une relation virtuelle de conversations sans conséquences, de petits échanges

sur tout et sur rien, mais qui vont tourner au cauchemar. Ce qu'elle ignore, c'est que son interlocuteur y a pris goût, au point d'en être « accro ». Il est même allé jusqu'à lui faire des cadeaux, adressés par colis : un tee-shirt de foot par-ci, un téléphone portable ou une PlayStation par là. Jusqu'à ce que l'annonceur virtuel découvre que son interlocutrice converse sous une fausse identité en déclarant qu'elle est âgée de 20 ans. Elle

de l'adolescence. Ils ont entre 18 et 20 ans, mais en paraissent moins : « Ils ont l'air de planer », dira une avocate pour décrire l'allure ahurie de ces prévenus qui viennent de Paris et de Seine-Saint-Denis. Tous ont avoué leur participation ce qui ne les empêche pas de se contredire et de se démentir les uns les autres. À la barre ils racontent le projet d'enlèvement qui tient en une phrase : « récupérer les cadeaux ».

Menacée d'être prostituée

« Vous n'avez pas d'autres moyens ? » questionne la présidente, sidérée par la légèreté du mobile face aux risques encourus (10 ans de prison). Les sites se baissent : « On avait la rage », rétorque l'un d'eux. Il raconte aussi qu'une fois dans la cave à La Courneuve, ils étaient six autour de leur victime épuisée pour la menacer : « C'est 2000 € sinon tu te prostitues pour nous pendant deux mois » ou « 1000 € si tu ne veux pas te faire arracher les dents ». Finalement, ils la relâcheront en pleine nuit, seule, sans argent ni téléphone, dans la rue à La Courneuve (Seine-Saint-Denis). C'est l'ami d'un des gars qui tout

organisé : il a créé un faux QR-code pour livrer le faux colis et attirer la jeune fille dans le quartier... Il a recruté des amis, fourni la logistique et a même procédé à une reconnaissance à Guignes, la veille. Tout était calé sauf l'essentiel... Le véhicule a été filmé par les caméras de surveillance de Guignes, leurs téléphones ont borbé, les vidéos filmées dans la voiture ont parlé. En quelques jours l'affaire était bouclée.

La procureure dans ses réquisitions ne mâche pas ses mots parlant d'une affaire « grave », et d'une « expédition punitive aux conséquences très lourdes face à des motifs futiles ». Elle insiste surtout sur les graves séquelles dont souffre la victime. Elle réclame une fourchette de peines oscillant de 2 ans de prison avec du sursis jusqu'à 3 ans de prison ferme. Leurs avocats, qui ont plaidé l'immaturité, n'ont pas convaincu les juges qui ont condamné les mis en cause à de lourdes peines : quatre ans de prison dont un an avec sursis pour le commanditaire amoureux et des peines allant de 3 ans avec sursis à quatre ans de prison pour les autres.

■ Jean-François CALOT

Un appel à la solidarité lancé pour une maman et ses enfants après l'incendie

La République de Seine-et-Marne
N°8262
06 Juillet 2026
Coubert

COUBERT. Un appel à la solidarité lancé pour une maman et ses enfants après l'incendie

D'importants moyens ont été engagés par les pompiers, vendredi 3 juillet, lors d'un incendie nocturne, à Coubert. Un appel à la solidarité est lancé pour aider les sinistrés : une mère et ses enfants.

Une cinquantaine de soldats du feu ont été mobilisés, mais il n'y a heureusement pas eu de victime. Les pompiers sont intervenus pour un incendie dans un immeuble, à Coubert, vendredi 3 juillet, vers 3 h 45. Les faits se sont produits dans un appartement situé au dernier étage de cette résidence qui en compte trois. Tous les résidents ont dû être évacués, le temps de l'intervention des secours.

« Ils ont tout perdu »

Les occupants de l'appartement sinistré, une femme de 38 ans et ses deux enfants, âgés de 13 et 14 ans, ont été examinés par les secours mais leur état n'a pas nécessité de transport à l'hôpital, mais ils devront être relogés. Les sapeurs-pompiers sont rapidement venus à bout des flammes, à l'aide



Une cinquantaine de pompiers ont été mobilisés pour un incendie nocturne, vendredi 3 juillet, à Coubert. Une mère et ses enfants ont tout perdu dans le sinistre. Alexandre Siard / Sds77

d'une lance déployée dans l'immeuble et une seconde à l'extérieur. Il pourrait s'agir d'un incendie d'origine électrique.

« Ils ont tout perdu et n'ont plus rien, plus aucun objet du quotidien, déplore Lydia, la sœur de la victime. C'est une maman seule, alors je lance un appel à la solidarité pour qu'elle puisse être aidée : chaque geste peut compter car c'est toute leur vie qui est bouleversée. » Elle a d'ailleurs lancé une cagnotte participative, afin de récolter

des fonds pour lui permettre de parer à l'urgence.

Selon sa sœur, les fonds collectés lui permettront notamment de racheter des vêtements et produits de première nécessité, mais aussi de racheter du mobilier, financer le logement et l'aider elle et ses enfants à retrouver un semblant de stabilité, pour les aider à reconstruire leurs vies. « Fin juin, un incendie accidentel s'était déclaré dans une résidence de Fontainebleau. Le sinistre s'était déclaré à cause d'un

lave-vaisselle et l'immeuble avait là encore été évacué. Trois personnes avaient cependant été incommodées par les fumées. Ces derniers jours, un spectacle s'est aussi déclaré dans un pavillon de Brou-sur-Chantereine, durant lequel les pompiers sont parvenus à sauver plusieurs animaux. »

Julien VAN CAEYSEELE

Renseignements : www.gofundme.com (Soutien à une maman et ses enfants après l'incendie).

Un conducteur gravement blessé après avoir percuté des arbres, le moteur éjecté dans un jardin

La République de Seine-et-Marne
N°8262
06 Juillet 2026
Andrezel

ANDREZEL. Un conducteur gravement blessé après avoir percuté des arbres, le moteur éjecté dans un jardin

Un homme a été grièvement blessé dans un accident à Andrezel, jeudi 2 juillet. Une enquête de gendarmerie a été ouverte, la piste volontaire serait privilégiée. Le bilan aurait pu être plus lourd : le moteur a été propulsé dans un jardin à cause du choc.

Les circonstances du drame pourraient être les mêmes que celles de l'accident de Pontcarré (lire l'article ci-dessous). Un grave accident de voiture s'est produit ce jeudi 2 juillet 2026, vers 15 h 30, au niveau

de la rue Jean-Porcheray à Andrezel. Selon nos informations, le conducteur d'un véhicule roulant à vive allure a percuté plusieurs arbres sur le bas-côté, avant de s'immobiliser sur le flanc.



Sous la violence du choc, le moteur a été propulsé dans un jardin avoisinant, mais il n'y a pas eu d'autres victimes. Alexandre Siard / Sds77

Au volant, un jeune homme de 25 ans, domicilié à Fontenay-Trésigny, a été grièvement blessé. Pris en charge par les secours, il a été évacué par hélicoptère vers l'hôpital du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), en état d'urgence absolue.

Un geste volontaire ?

Une enquête de gendarmerie a été ouverte pour préciser les circonstances de l'accident, mais il semble qu'un geste désespéré pourrait être à l'origine de la perte de contrôle : la victime aurait indiqué aux secours avoir volontairement précipité son véhicule sur les arbres.

Mais l'accident aurait aussi pu avoir d'autres conséquences, puisque selon plu-



Un grave accident de voiture s'est produit ce jeudi 2 juillet 2026 à Andrezel. Un jeune homme a été grièvement blessé après avoir percuté plusieurs arbres. Alexandre Siard / Sds77

sieurs sources concordantes, sous la violence du choc, « le moteur de la voiture a été éjecté dans le jardin d'une

habitation ». Heureusement, il n'y a pas eu d'autres personnes blessées. La circulation a été coupée pendant l'intervention.

des secours et une douzaine de sapeurs-pompiers ont été mobilisés.

JVC

Un appel à témoins après l'accident qui a fait un mort et un blessé

La République de Seine-et-Marne
N°8263
13 Juillet 2026
Chaumes-en-Brie

CHAUMES-EN-BRIE. Un appel à témoins après l'accident qui a fait un mort et un blessé

Un homme de 24 ans est décédé dans un accident de la route, mardi 7 juillet, sur l'ex-N36, à hauteur de Chaumes-en-Brie. La gendarmerie lance un appel à témoins.

Le drame s'est une nouvelle fois noué au petit matin. Un grave accident de la route s'est produit ce mardi 7 juillet 2026, vers 7 h 45, au niveau de la RD1036 (l'ex-RN36), à hauteur de la commune de Chaumes-en-Brie. Selon nos informations, une voiture et un petit camion se sont violemment percutés de face, après qu'un des véhicules aurait dévié de sa trajectoire, pour se retrouver sur l'autre voie de circulation, pour une raison indéterminée.

Une vidéo du drame ?

Le bilan humain est dramatique puisque le conducteur de la voiture, un jeune homme de 24 ans, domicilié à Grisy-Suisnes, est malheureusement décédé dans le choc. Le conducteur du petit camion a quant à lui été grièvement blessé et a été transporté par les secours en état d'urgence absolue vers l'hôpital de Melun. Un poids lourd qui arrivait ensuite a dû procéder à un freinage d'urgence, mais n'a pas été blessé.

Vu l'heure, peut-il s'agir d'un endormissement ? Une enquête de gendarmerie a été ouverte, pour préciser les circonstances



Le conducteur de la voiture est décédé dans l'accident qui s'est produit ce mardi 7 juillet 2026, sur la RD1036, à hauteur de Chaumes-en-Brie. Le conducteur du camion est grièvement blessé
Photo transmise à La RSM77

de l'accident et comprendre l'origine de la perte de contrôle du conducteur. Au lendemain du drame et avec l'autorisation du parquet de Melun, la gendarmerie a lancé un appel à témoins. Selon les premiers éléments révélés par un automobiliste étant arrivé sur les lieux du drame, un témoin disposerait d'une vidéo de l'accident. Un

document qui serait naturellement très utile à l'enquête...

Le détenteur de la vidéo en question ou toutes les personnes ayant des informations susceptibles de faire avancer les investigations, peuvent contacter la brigade territoriale de gendarmerie de Chaumes-en-Brie. Cet accident fait écho à un autre qui s'est produit dans des

circonstances très similaires, sur ce même axe, il y a un mois. Le conducteur d'une voiture avait trouvé la mort après avoir percuté un camion de face.

● Julien VAN CAEYSEELE

■ Renseignements : pour joindre la brigade de gendarmerie de Chaumes-en-Brie, contactez le 0164060316.

A Moisenay, 17 terrains pour l'avenir

La République de Seine-et-Marne
N°8263
13 Juillet 2026
Moisenay



LOGEMENT À Moisenay, 17 terrains pour l'avenir

À Moisenay, l'aménagement du quartier « La Ferme » s'achève. Dix-sept terrains à bâtir accueilleront bientôt de nouvelles familles.

Après plusieurs années d'études, de préparation et de concertation, l'opération « La Ferme » entre dans sa dernière phase à Moisenay. Le chantier d'aménagement porté par Geoterre touche à sa fin avec la réalisation de 17 terrains à bâtir destinés à accueillir de futurs propriétaires.

Nouveau chapitre pour la ferme Garnier

Pour marquer cette étape, l'aménageur foncier Geoterre

maïsmal organisait le mercredi 8 juillet une rencontre sur le site avec les élus, les futurs habitants, les constructeurs, les entreprises et l'ensemble des partenaires ayant participé au projet. Installé au cœur du village, ce nouveau quartier prend place sur l'ancien site de la ferme Garnier, qui n'était plus exploité et constituait une friche. Le projet permet ainsi de redonner vie à un espace déjà intégré au tissu communal, tout en limitant l'étalement urbain. « Aménager un quartier, c'est préparer l'arrivée de nouvelles familles tout en respectant l'identité d'une commune. À Moisenay, ce projet illustre la manière dont un développement mesuré peut contribuer à la vitalité

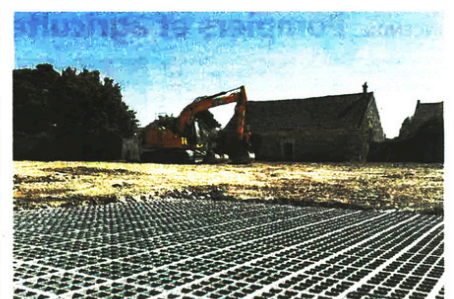
du village sans en remettre en cause son équilibre », explique Arnaud Pauligny, président de Geoterre.

Un projet imaginé avec la commune

Geoterre intervient en amont des opérations d'aménagement. L'entreprise accompagne les communes qui souhaitent faire évoluer leur territoire en cohérence avec leurs besoins et leurs documents d'urbanisme. À Moisenay, la commune avait identifié le potentiel de ce secteur dans son orientation d'aménagement.

Geoterre a ensuite travaillé à la transformation de cette ancienne exploitation agricole en un quartier résidentiel adapté à l'environnement du village. « Notre métier est de préparer le territoire. Nous travaillons à la demande des communes pour transformer une orientation d'aménagement en un projet concret, en tenant compte de l'histoire du lieu et des attentes locales », précise Arnaud Pauligny.

Le programme représente environ 8 000 m² aménagés. Les terrains, d'une superficie comprise entre 300 et 600 m² environ, sont viabilisés et per-



L'aménagement sur le site de la Ferme Garnier se poursuit à Moisenay Geoterre

mettent aux acquéreurs de construire leur maison avec le constructeur de leur choix, dans le respect du règlement architectural défini pour préserver l'harmonie du quartier.

Favoriser l'installation de nouvelles familles

Au-delà de la création de logements, l'enjeu est aussi de renforcer la dynamique d'une

commune rurale. Les futurs habitants seront principalement des familles souhaitant accéder à la propriété, notamment de jeunes ménages quittant le parc locatif. « Ces projets répondent à un besoin réel, permettre à des familles de devenir propriétaires dans un cadre rural de qualité. C'est aussi une façon de maintenir les effectifs scolaires et la vie des

villages », souligne le président de Geoterre. Les premiers permis de construire ont déjà été délivrés. Les travaux de voirie et de réseaux arrivent à leur terme, avec une livraison complète de l'aménagement prévue prochainement. Les premières constructions doivent débuter en septembre 2026, pour une arrivée progressive des habitants à partir de la rentrée 2027.



Geoterre a communiqué sur ce projet en cours Geoterre

De Blandy à Fondettes, un défi à vélo de 320 Km pour Bernard Smaguine.

La République de Seine-et-Marne

N°8265

27 Juillet 2026

Blandy-les-Tours

BLANDY-LES-TOURS

MALADIE DE CHARCOT-MARIE-TOOTH. De Blandy à Fondettes, un défi à vélo de 320 km pour Bernard Smaguine

Atteint de la maladie de Charcot-Marie-Tooth, Bernard Smaguine va relier à vélo électrique Blandy-les-Tours à Fondettes, en Indre-et-Loire, pour soutenir la recherche.

Depuis plus de trente ans, Bernard Smaguine vit avec la maladie de Charcot-Marie-Tooth. En août prochain, il transformera cette épreuve en aventure familiale et solidaire afin de sensibiliser le public à cette maladie rare.

Donner un sens à la maladie

À 76 ans, Bernard Smaguine ne se laisse pas définir par la maladie. Atteint de la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 2 depuis 1995, il a vu peu à peu son autonomie diminuer. Aujourd'hui, il ne peut parcourir qu'une cinquantaine de mètres sans s'arrêter et doit utiliser une canne, un fauteuil électrique ou un scooter PMR selon les situations. « Cette maladie n'est pas réversible, mais on peut

ralentir son évolution. Il fallait que je trouve un moyen de lui donner du sens », explique-t-il. Ancien grand sportif, aujourd'hui conseiller en oleohydraulique et musicien passionné, il refuse pourtant de céder au découragement. « La combattre héroïquement est impossible. En revanche, continuer à avancer et rester positif, c'est possible. »

Le vélo, une nouvelle liberté

Pour préserver sa condition physique, Bernard Smaguine s'est tourné vers le vélo. D'abord en VTT dans la forêt de Fontainebleau, puis à vélo à assistance électrique, et désormais en tricycle tout chemin électrique. « Ce tricycle me permet de solliciter mes jambes afin de conserver un minimum de force physique tout en compensant mes troubles de l'équilibre », explique-t-il.

Le défi qui l'attend n'a rien d'une compétition. Du 10 au 15 août, il parcourra près de 320 kilomètres entre Blandy-les-Tours et Fondettes, près de Tours, à

raison d'environ 50 kilomètres par jour, à une allure comprise entre 10 et 15 km/h. L'itinéraire privilégiera les pistes cyclables et les bords de Loire afin de garantir la sécurité du groupe tout en profitant des paysages.

Une aventure familiale et solidaire

Bernard ne sera en effet pas seul. Ses deux filles, Nathalie, artiste plasticienne, et Gwennaelle, éducatrice spécialisée, pédaleront à ses côtés sur des vélos à assistance électrique. Son neveu David assurera toute la logistique à bord de la voiture suiveuse. Pour cette famille, ce voyage sera avant tout une aventure humaine : « Pédaler, ce n'est pas seulement parcourir des kilomètres, c'est aussi donner de la visibilité à la maladie de Charcot-Marie-Tooth. »

Des fonds pour la recherche

Chaque étape se terminera par un moment musical retransmis en direct sur la page Facebook Bernard Smaguine.



Atteint de la maladie de Charcot-Marie-Tooth, Bernard Smaguine commencera son périple à tricycle depuis Blandy-les-Tours. Bernard Smaguine

L'occasion d'échanger avec les habitants, les personnes atteintes de la maladie, les amateurs de vélo et tous ceux qui

souhaiteront accompagner le groupe sur quelques kilomètres. Au-delà du défi sportif, l'objectif est clair : soutenir la

recherche contre cette maladie neurologique génétique rare, qui touche les nerfs périphériques et provoque progressivement une faiblesse musculaire des jambes, des pieds, des bras et des mains. Tous les dons récoltés seront intégralement reversés à l'association CMT France. Aucun euro ne servira à financer le voyage lui-même.

Les fonds permettront de soutenir les programmes de recherche et d'améliorer la prise en charge des malades. Pour Bernard Smaguine, cette aventure dépasse largement le simple parcours entre la Seine-et-Marne et l'Indre-et-Loire. « Cette maladie est encore trop méconnue. Il faut en parler pour que les personnes qui en sont atteintes se sentent moins seules et pour que la recherche continue d'avancer ». En reliant Blandy-les-Tours à Fondettes, cette famille espère surtout transmettre un message d'espoir : même lorsque la maladie impose ses limites, il est encore possible de continuer à avancer, un coup de pédale après l'autre.

“Ça nous surprend” la commission d'enquête donne son feu vert, en attendant la décision du préfet

La République de Seine-et-Marne

N°8265

27 Juillet 2026

Fouju

FOUJU

CAMPUS IA. « Ça nous surprend » : la commission d'enquête donne son feu vert, en attendant la décision du préfet

Le 2 juillet, la commission d'enquête relative à la création d'un grand Campus IA à Fouju a rendu son rapport. Il est favorable au projet et à la délivrance du permis de construire du site de 90 ha, qui comprendra notamment onze centres de données.

C'est une douche froide pour les opposants au projet. Le 2 juillet, le rapport de la commission d'enquête consécutive à l'enquête publique sur le projet de Campus IA à Fouju a été rendu. Il valide le projet sans émettre de réserve ou de recommandation. « La commission d'enquête émet un avis favorable à la délivrance du permis de construire », indique le rapport.

Un « projet d'intérêt national majeur » ?

Une décision qui surprend les opposants au dossier, notamment au vu des plus de 1200 contributions déposées lors de l'enquête publique, qui s'est tenue du 30 avril au 30 mai dernier. « La grande majorité était opposée au projet, rappelle Pauline Isambert, élue de la Confédération paysanne, syndicat membre du collectif Stop Campus IA, qui regroupe également France nature environnement 77, les Souffleurs de la terre, la Ligue de protection des oiseaux 77 et les Écologistes de Melun Val de Seine. Durant l'enquête publique, la Mission régionale d'autorité environnementale (Mrae, ndr) a également émis plusieurs recommandations* qui n'ont pas été prises en compte par la commission d'enquête. Depuis le début, on sent bien que tout est fait pour



À partir de 2028, le futur Campus IA de Fouju devrait accueillir quinze bâtiments, dont onze datacenters et des supercalculateurs. Un site de 90 ha qui inquiète le village de 630 âmes et les communes alentour. Photo transmise à la RSM77

que ce méga datacenter voie le jour. La preuve, l'État a voté récemment une loi qui permet de simplifier et d'accélérer les démarches administratives relatives aux datacenters... »

Entrée en vigueur le 26 mai dernier, la loi de Simplification de la vie économique prévoit en effet « qu'un centre de données qui revêt - eu égard à son objet et à son envergure, notamment en termes d'investissement, de puissance installée ou de soutien à l'émergence d'écosystèmes domestiques compétitifs - une importance particulière

pour la transition numérique, la transition écologique ou la souveraineté nationale, peut être qualifié par décret de Projet d'intérêt national majeur (PINM) ».

Une qualification qui permettra aux porteurs de projet « d'accélérer certaines procédures (compatibilité des documents d'urbanisme, raccordement au réseau électrique, reconnaissance de raisons impérieuses d'intérêt public majeur) », indique le site de l'État Vie publique.fr.

« Ce qui nous scandalise,

c'est que l'État s'approprie à approuver un projet qui va aggraver les émissions de chaleur, avec notamment une hausse de 2°C estimée dans un rayon de 10 km autour des datacenters, insiste Pauline Isambert. À l'heure où les canicules s'intensifient et se multiplient, c'est complètement inconscient ! »

Présenté comme l'un des plus grands d'Europe, le data center de Fouju représente un investissement de 50 milliards d'euros, porté par la Banque publique d'investissement : le fonds d'investissement des Émirats arabes

unis MGX ; la société française

Mistral AI ; l'Américain NVIDIA

et Réseau transport électricité

(RTE). Spécialisé dans l'intelligence artificielle, il doit s'étaler

sur environ 90 hectares, soit 130

terrains de football, dont 73 ha

urbanisés, situés à proximité

des 1000 détenus de la future

prison de Cisenoy. Il sera composé

d'un centre de formation, d'un

bâtiment technique, de 11

bâtiments de centres de données

d'une hauteur de 20 mètres et

de 613 groupes électrogènes de

secours pour assurer la continuité

d'alimentation en cas de défaillance

électrique.

« On envisage un recours

administratif contre le projet,

annonce Pauline Isambert. Le

combat continue puisque

le projet prévoit trois phases

d'ici à 2038. » Les élus du groupe

de la Gauche communiste, écologiste

et citoyen(ne) à la Région

demandent de leur côté au

préfet de Seine-et-Marne « de

ne pas suivre l'avis favorable

de la commission d'enquête

publique » et souhaitent que le

Haut conseil pour le climat, l'Inspection

générale de l'Environnement

durable, ainsi que le Conseil

économique, social et environnemental

régional (Ceser) d'Ile-de-France,

« puissent émettre un avis

sur le projet avant toute

décision. »

*Campus IA en Seine-et-

Marne : pollution, fuites de Pfas,

chaleur... pour les opposants,

« les gens doivent savoir » à lire

sur Actu.fr

Maxime BERTHELOT

VILLIERS-EN-BIÈRE

P. 6

Une femme de 69 ans victime d'un violent vol

SEINE-ET-MARNE

P. 10

Pourquoi votre assurance habitation va augmenter

LA RÉPUBLIQUE

de Seine-et-Marne

actu.fr
Le site de vos médias locaux


LUNDI 27 JUILLET 2026 - N° 8265

Hebdomadaire - 2€ - Service abonnement : 02 30 21 60 30

3, boulevard, Victor-Hugo, 77000 MELUN - 01 64 87 50 00 - redaction@larepublique.com

Édition A-B : Melun - Val de Seine - Sénart - Provins - Plaine de Brie

Une publication de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste



UNE SEMAINE APRÈS L'INCENDIE HISTORIQUE

P. 205

Comment la forêt se relèvera-t-elle ?



VERT-SAINT-DENIS

P. 22



Tzen 2 : ils se battent pour sauver les arbres

MELUN

La ville-préfecture, terre de tournages

P. 15

DAMMARIE-LÈS-LYS

Un ponton provisoire installé sur la Seine

P. 18

S'-FARGEAU-PONTHIERRY

Le Kapital club fermé administrativement pour l'été

P. 19

COMBS/LIEUSAIN

Attention aux fermetures sur la RN104 !

P. 23

PROVINS

Des aides pour rafraîchir les écoles et les centres de loisirs

P. 26

CHALMAISON

Elle incarne les célèbres princesses Disney

P. 28

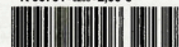
À Grand Paris Sud
Plongez dans l'été !

On vous attend dans nos 9 piscines piscines.grandparisud.fr

Espaces extérieurs
Activités pour tous
Détente et loisirs

Grand Paris Sud

R 90731 - 8265 - 2,00 €



Brève

📍 FÉRICY

Bal champêtre. Samedi 11 juillet, dès 19h, la Ville de Féricy organise un bal champêtre au domaine de la Salle. La soirée commencera par un apéritif partagé. Puis vous consommerez le plat que vous avez apporté (en pensant aux couverts !). La mairie offre le pain, le fromage, les boissons et le café. À 21h, le groupe The Soul Seeders animera la soirée.

📍 LE CHÂTELET-EN-BRIE

Bal des pompiers. Lundi 13 juillet, les sapeurs-pompiers du Châtelet-en-Brie, en collaboration avec la commune, organisent leur bal à l'occasion de la Fête nationale. Rendez-vous de 18h à 2h, à la caserne des sapeurs-pompiers du Châtelet-en-Brie, pour danser au rythme du DJ et d'un groupe de musique. Food trucks et buvette sur place.

Apéritif citoyen. La Ville du Châtelet-en-Brie organise, à l'occasion de la fête nationale, son apéritif citoyen le mardi 14 juillet à 11h, au parc du Château des Dames. À cette occasion, la Ville vous offrira un verre, et une structure gonflable est installée pour les enfants.

📍 PAMFOU

Mairie. La mairie de Pamfou sera fermée le lundi 13 juillet.

Marchés Publics



Réhabilitation du complexe tennistique
situé au Châtelet-en-Brie

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux, M. le Président, 1, rue des Petits-Champs, 77820 Le Châtelet-en-Brie, Téléphone : 01 60 66 67 10, Email : accueil@ccbrc.fr

Objet du marché : réhabilitation du complexe tennistique situé au Châtelet-en-Brie.

Type de marché : Marché public de travaux - Procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Caractéristiques principales du marché :

Travaux sur le club-house : réorganisation interne et simplification du fonctionnement du club, isolation ITE, reprises des réseaux CVC et électricité).

Travaux sur les courts couverts : réhabilitation, remise en état de la structure des courts couverts, changement de l'enveloppe des courts couverts.

Travaux sur les aménagements extérieurs : réhabilitation des 3 courts extérieurs en terre battue, réfection et translation des courts en béton poreux, extension et sécurisation de la zone de parking au nord du site, création d'un réseau de drainage et remise en état de la mare.

Décomposition en 10 lots :

Lot N°01A Déconstruction - Gros œuvre - Charpente bois - Installation de chantier.

Lot N°01B : Étanchéité - Façade de brique - ITE.

Lot N°02 : Menuiseries extérieures.

Lot N°03 : Métallerie - Serrurerie.

Lot N°04A : Charpente métallique.

Lot N°04B : Bardage et couverture métallique.

Lot N°05 : Finitions.

Lot N°06 : Plomberie - Chauffage - Ventilation.

Lot N°07 : Électricité courants forts - Courants faibles.

Lot N°08 : Ascenseur.

Lot N°09 : Sols sportifs - Équipements sportifs.

Lot N°10 : VRD - Aménagements extérieurs - Espaces verts.

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur :

www.maximilien.fr

Visite de site : une visite de site est obligatoire pour l'ensemble des lots :

- soit le jeudi 27 août 2026 à 14 h 30,

- soit le jeudi 3 septembre 2026 à 14 h 30.

Le candidat confirmera sa présence par mail aux adresses indiquées dans le RC. À

l'issue du rendez-vous, un certificat de visite sera remis aux candidats, ce document devra être joint à l'offre sous peine d'élimination.

Renseignements complémentaires :

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de <https://maximilien.fr>

Transmission des offres : conformément aux dispositions des articles L.2132-2 et R.2132-7 à R.2132-11 du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires devront déposer leur offre par voie électronique sur le profil acheteur (candidature + offre) à l'adresse suivante : www.maximilien.fr

Date limite de réception des offres : vendredi 25 septembre 2026 à 12 h 00.

Date d'envoi à la publication : 13 juillet 2026.